

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE78

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Savary, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 11 QUATER A

I. À la fin de l'alinéa 17, substituer à la mention :

« I »,

la mention :

« III ».

II. À la seconde phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« qui correspond à au moins »,

les mots :

« , au plus tôt ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, rectifiant une erreur de référence (I) et rédactionnel (II).